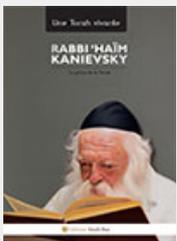




Torah écrite (pentateuque) - Exode

Chapitre 12

- 12,1 L'Éternel parla à Moïse et à Aaron, dans le pays d'Égypte, en ces termes:
- 12,2 "Ce mois-ci est pour vous le commencement des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année.
- 12,3 Parlez à toute la communauté d'Israël en ces termes: Au dixième jour de ce mois, que chacun se procure un agneau pour sa famille paternelle, un agneau par maison.
- 12,4 Celui dont le ménage sera trop peu nombreux pour manger un agneau, s'associera avec son voisin, le plus proche de sa maison, selon le nombre des personnes; chacun, selon sa consommation, réglera la répartition de l'agneau.
- 12,5 L'animal doit être sans défaut, mâle, dans sa première année; vous le choisirez parmi les brebis ou les chèvres.
- 12,6 Vous le tiendrez en réserve jusqu'au quatorzième jour de ce mois; alors toute la communauté d'Israël l'immolera vers le soir.
- 12,7 On prendra de son sang et on en teindra les deux poteaux et le linteau des maisons dans lesquelles on le mangera.
- 12,8 Et l'on en mangera la chair cette même nuit; on la mangera rôtie au feu et accompagnée d'azymes et d'herbes amères.
- 12,9 N'en mangez rien qui soit à demi cuit, ni bouilli dans l'eau mais seulement rôti au feu, la tête avec les jarrets et les entrailles.
- 12,10 Vous n'en laisserez rien pour le matin; ce qui en serait resté jusqu'au matin, consommez-le par le feu.
- 12,11 Et voici comme vous le mangerez: la ceinture aux reins, la chaussure aux pieds, le bâton à la main; et vous le mangerez à la hâte, c'est la pâque en l'honneur de l'Éternel.
- 12,12 Je parcourrai le pays d'Égypte, cette même nuit; je frapperai tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis l'homme jusqu'à la bête et je ferai justice de toutes les divinités de l'Égypte, moi l'Éternel!
- 12,13 Le sang, dont seront teintes les maisons où vous habitez, vous servira de signe: je reconnaîtrei ce sang et je vous épargnerai et le fléau n'aura pas prise sur vous lorsque je sévirai sur le pays d'Égypte.
- 12,14 Ce jour sera pour vous une époque mémorable et vous le solenniserez comme une fête de l'Éternel; d'âge en âge, à jamais, vous le fêterez.
- 12,15 Sept jours durant, vous mangerez des pains azymes; surtout, le jour précédent, vous ferez disparaître le levain de vos maisons. Car celui-là serait retranché d'Israël, qui mangerait du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième.
- 12,16 Le premier jour vous aurez une convocation sainte et le septième jour encore une sainte convocation. Aucun travail ne pourra être fait ces jours-là; toutefois, ce qui sert à la nourriture de chacun, cela seul vous pourrez le faire.
- 12,17 Conservez la fête des Azymes, car c'est en ce même jour que j'aurai fait sortir vos légions du pays d'Égypte; conservez ce jour-là dans vos générations, comme une institution perpétuelle.
- 12,18 Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des azymes, jusqu'au vingt-et-unième jour du mois au soir.
- 12,19 Durant sept jours, qu'il ne soit point trouvé de levain dans vos maisons; car quiconque mangera une substance levée, celui-là sera retranché de la communion d'Israël, le prosélyte comme l'indigène.
- 12,20 Vous ne mangerez d'aucune pâte levée; dans toutes vos demeures vous consommerez des pains azymes."



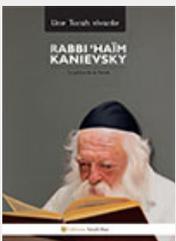
Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 12,21 Moïse convoqua tous les anciens d'Israël et leur dit: "Choisissez et prenez chacun du menu bétail pour vos familles et égorez la victime pascale.
- 12,22 Puis vous prendrez une poignée d'hysope, vous la tremperez dans le sang reçu dans un bassin et vous teindrez le linteau et les deux poteaux de ce sang du bassin. Que pas un d'entre vous ne franchisse alors le seuil de sa demeure, jusqu'au matin.
- 12,23 Lorsque le Seigneur s'avancera pour frapper l'Égypte, il regardera le sang appliqué au linteau et aux deux poteaux et il passera devant la porte et il ne permettra pas au fléau d'entrer dans vos maisons pour sévir.
- 12,24 Vous garderez cette loi, comme une règle invariable pour toi et pour tes enfants.
- 12,25 Et lorsque vous serez arrivés dans le pays que le Seigneur vous donnera, comme il l'a promis, vous conserverez ce rite.
- 12,26 Alors, quand vos enfants vous demanderont: 'Que signifie pour vous ce rite?'
- 12,27 vous répondrez: 'C'est le sacrifice de la pâque en l'honneur de l'Éternel, qui épargna les demeures des Israélites en Egypte, alors qu'il frappa les Égyptiens et voulut préserver nos familles.' " Et le peuple s'inclina et tous se prosternèrent.
- 12,28 Les enfants d'Israël se mirent en devoir d'obéir: comme l'Éternel avait ordonné à Moïse et à Aaron, ainsi firent-ils.
- 12,29 Or, au milieu de la nuit, le Seigneur fit périr tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon, héritier de son trône, jusqu'au premier-né du captif au fond de la geôle et tous les premiers nés des animaux.
- 12,30 Pharaon se leva de nuit, ainsi que tous ses serviteurs et tous les Égyptiens et ce fut une clameur immense dans l'Égypte: car il n'y avait point de maison qui ne renfermât un mort.
- 12,31 Il manda Moïse et Aaron, la nuit même et dit: "Allez! Partez du milieu de mon peuple et vous et les enfants d'Israël! Allez adorer l'Éternel comme vous avez dit!
- 12,32 Prenez votre menu et votre gros bétail comme vous avez dit et partez! Mais, en retour, bénissez-moi."
- 12,33 Les Égyptiens firent violence au peuple, en se hâtant de le repousser du pays; car ils disaient: "Nous périssons tous."
- 12,34 Et le peuple emporta sa pâte non encore levée, leurs sébiles sur l'épaule, enveloppées dans leurs manteaux.
- 12,35 Les enfants d'Israël s'étaient conformés à la parole de Moïse, en demandant aux Égyptiens des vases d'argent, des vases d'or et des vêtements
- 12,36 et le Seigneur avait inspiré pour ce peuple de la bienveillance aux Égyptiens, qui lui prêtèrent, de sorte qu'il dépouilla les Égyptiens.
- 12,37 Les enfants d'Israël partirent de Ramsès, dans la direction de Soukkoth; environ six cent mille voyageurs, hommes faits, sans compter les enfants.
- 12,38 De plus, une tourbe nombreuse les avait suivis, ainsi que du menu et du gros bétail en troupeaux très considérables.
- 12,39 Ils firent, de la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, des gâteaux azymes, car elle n'avait pas fermenté parce que, repoussés de l'Égypte, ils n'avaient pu attendre et ne s'étaient pas munis d'autres provisions.
- 12,40 Or, le séjour des Israélites, depuis qu'ils s'établirent dans l'Égypte, avait été de quatre cent trente ans.
- 12,41 Et ce fut au bout de quatre cent trente ans, précisément le même jour, que toutes les milices du Seigneur sortirent du pays d'Égypte.
- 12,42 C'était la Nuit prédestinée par l'Éternel, pour leur sortie du pays d'Égypte; c'est cette même nuit instituée par le Seigneur, comme prédestinée à toutes les générations des enfants d'Israël.
- 12,43 L'Éternel dit à Moïse et à Aaron: "Ceci est la règle de l'agneau pascal. Nul étranger n'en mangera.
- 12,44 Quant à l'esclave acheté à prix d'argent, circoncis-le, alors il pourra en manger.
- 12,45 L'habitant et le mercenaire étrangers n'en mangeront point.
- 12,46 Il sera consommé dans une même maison, tu ne transporterai rien de sa chair au dehors et vous n'en romprez pas un seul os.



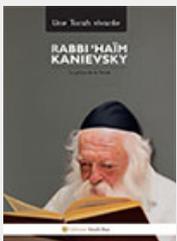
Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 12,47 Toute la communauté d'Israël doit y prendre part.
- 12,48 Si un étranger, habite avec toi et veut célébrer la pâque du Seigneur, que tout mâle qui lui appartient soit circoncis, il sera alors admis à la célébrer et deviendra l'égal de l'indigène; mais nul incirconcis n'en mangera.
- 12,49 Une seule et même loi régira l'indigène et l'étranger demeurant au milieu de vous."
- 12,50 Tous les Israélites obéirent: comme l'Éternel l'avait prescrit à Moïse et à Aaron, ainsi firent-ils.
- 12,51 Or, ce fut ce jour-là même que l'Éternel fit sortir les Israélites du pays d'Égypte, selon leurs légions.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions